

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Limousin

Service de Prévention des Pollutions, des Risques et Contrôle
des Transports

Rapport d'inspection du site minier uranifère

du Longy, le 15 avril 2010

La DREAL a procédé le 15 avril 2010 à une inspection du site minier uranifère du Longy, commune de Millevaches.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DREAL, en présence de Gwénaëlle Cadoret d'AREVA NC.

Les mesures de terrain ont été effectuées au moyen d'un minitrace gamma pour l'exposition des personnes (en micro-sievert par heure ou $\mu\text{Sv/h}$).

Situation du site

Le site minier du Longy est une mine à ciel ouvert en eau ; le site a été exploité de 1981 à 1983. Il a notamment donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux avec un arrêté préfectoral dit de premier donné acte du 16 juin 1999. En l'absence d'arrêté préfectoral dit de second donné acte, la police des mines reste de pleine application sur ce site.

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 prescrit une surveillance du vecteur air et du vecteur eau. Les mesures de qualité des eaux et d'exposition externe dans le village du Longy ont été arrêtées par AREVA NC sans accord préalable de la DREAL. Ceci constitue une infraction aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999.

1) Je demande à AREVA NC – dès à présent – de se conformer aux prescriptions des articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999.

Inspection du site

La mine à ciel ouvert en eau est située à proximité de la route. Le niveau d'eau dans la fosse est beaucoup plus bas que ce qui avait été estimé lors de l'arrêt des travaux sur le site. De ce fait, la fosse présente des fronts de taille relativement hauts. La mine à ciel ouvert est clôturée par des fils de fer barbelés. Sur la partie sud de la mine à ciel ouvert, la clôture semble peu solide et n'est composée que de deux rangées de fils barbelés. Ceci n'est pas

suffisant au regard des enjeux de sécurité publique que représente la fosse. D'autre part les panneaux signalant le danger sont en nombre insuffisants et aucun panneau n'est visible du côté de la route.

2) Je demande à AREVA NC – pour le 30 septembre 2010 – de :

- remettre en état la clôture sur le côté sud de la fosse afin qu'elle reste dissuasive et efficace pour empêcher l'intrusion ;
- mettre en place un programme de surveillance des clôtures du site et de la fosse, avec une fiche de suivi afin d'assurer la traçabilité des rondes de surveillance ;
- installer des panneaux indiquant le danger lié à l'excavation.

Des pylones électriques sont implantés sur le site ; ERDF est amené à pénétrer sur le site pour l'élagage de la végétation sous ces pylones. Etant donné l'absence de portail d'entrée, la clôture est détériorée au niveau de la zone d'accès utilisée par ERDF qui se situe en bord de route.

3) Je demande à AREVA NC – pour le 30 septembre 2010 – de passer une convention avec ERDF pour la mise en place d'un portail qui permettra le passage d'engins sans endommager la clôture.

Le bilan de fonctionnement d'AREVA NC ne contient pas d'analyses des eaux de la mine à ciel ouvert. Le niveau d'eau dans la fosse est très inférieur à ce qui avait été estimé à l'arrêt des travaux, ce qui laisse supposer des infiltrations des eaux de la fosse.

4) Je demande à AREVA NC – pour le 31 octobre 2010 - de procéder à des analyses de qualité des eaux de la fosse.

Le niveau radiologique du sol est relativement élevé sur les parements de la fosse côté nord-ouest : de 0,57 à 0,7 $\mu\text{Sv/h}$ pour un bruit de fond aux alentours du site de l'ordre de 0,15 $\mu\text{Sv/h}$. C'est au niveau de la sortie de buse des eaux de ruissellement de la verse que le niveau radiologique du sol est le plus élevé : jusqu'à 2,3 $\mu\text{Sv/h}$ (mesure prise au contact du sol).

5) Je demande à AREVA NC – pour le 31 décembre 2010 - de proposer des restrictions adéquates de l'usage des sols.

Marion CENTOFANTI



Dominique BERGOT

